

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE
RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Madame, Monsieur,

La rentrée 2024-2025 approche et nous tenons à vous informer des nouveautés concernant le service périscolaire.

Vous trouverez ci joint le règlement du périscolaire pour l'année scolaire à venir, ainsi que le bulletin d'inscription.

Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement le règlement et de nous retourner le bulletin d'inscription dûment rempli et signé avant le **2 juillet 2024**.

Veillez noter que des changements importants ont été apportés au règlement cette année. Voici les principaux points à retenir :

- **Tarifs** : les tarifs ont été révisés, merci de consulter la nouvelle grille tarifaire dans le règlement.
- **Repas froids** : les repas froids ne sont plus autorisés en cas d'oubli d'inscription.
- **Oublis** : les oublis seront désormais facturés.

Merci de bien lire et prendre connaissance des changements apportés.

Nous vous souhaitons un bel été.

Par délégation :
Jimmy BONHOMME
Responsable des Affaires Scolaires



NB : tous ces documents sont également téléchargeables sur www.flaviac.fr => rubrique « Documents à télécharger » sur la page d'accueil du site.

Toute nouvelle demande d'inscription aux services (cantine et/ou garderie) se fait grâce au bulletin d'inscription complété et signé par les parents. Une fois le bulletin déposé en Mairie, vous recevrez par mail, vos mots de passe et identifiant de connexion vous permettant d'accéder à la plateforme de réservation et de paiement en ligne.

Les horaires école/périscolaire :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h30/8h20	7h30/8h20		7h30/8h20	7h30/8h20
Classe	8h30/12h00	8h30/12h00		8h30/12h00	8h30/12h00
Pause méridienne de 12h00 à 13h20					
Classe	13h30/16h00	13h30/16h00		13h30/16h00	13h30/16h00
Garderie	16h00/18h00	16h00/18h00		16h00/18h00	16h00/18h00

La Cantine

Le prix du repas est basé sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (délibération du 24 juin 2024)

Tranches	Quotient Familial (QF) de la CAF	Tarif repas
Tranche 1	De 0 à 1000	1.00 €
Tranche 2	De 1001 à 1500	3.30 €
Tranche 3	Au-delà de 1501	3.90 €

Le tarif pour les enseignants, extérieurs et intervenants est fixé à 5.60 €.

Afin de bénéficier du tarif adapté à votre situation, il est impératif de nous fournir votre numéro d'allocataire. A défaut de cette information, le tarif le plus élevé sera appliqué.



Vous devez inscrire vos enfants à la cantine au plus tard le mardi à 12h00 pour la semaine suivante.

La cantine fonctionne en prépaiement par conséquent, le paiement est requis pour valider l'inscription. Une attention particulière doit être apportée lors des changements de mois et des rentrées de vacances. Vous pouvez, si vous le souhaitez, procéder aux inscriptions périscolaires pour le mois, la période entre vacances, l'année....

Nous souhaitons vous informer des changements suivants concernant le fonctionnement pour cette année scolaire :

- **Repas froids** : aucun repas froid ne sera toléré en cas d'oublis d'inscription. Tous les repas doivent être conformes aux directives de la cantine et fournis par celle-ci. Tout enfant restant au service périscolaire sans être inscrit au préalable se verra facturer au tarif de 5euros.
- **Inscriptions tardives / Oublis** : toute inscription faite après le mardi 12h (en ligne ou en Maire), ou tout oubli d'inscription, pour la semaine suivante sera facturée 5 euros le repas.
- **Annulation de repas** : Les repas annulés avant la veille à 9h30 feront l'objet d'un avoir sur le compte (aucun justificatif ne sera demandé pour ces annulations).

Les menus de la semaine sont affichés sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école élémentaire ; et consultable sur le facebook de la commune ainsi que sur le site de notre prestataire API : <https://www.c-est-pret.com//scolaire/menus> sur lequel sont mentionnés les ingrédients et les allergènes.

La Garderie

Le lieu d'accueil de la garderie est situé dans la cour de l'école élémentaire.

Les inscriptions en ligne peuvent se faire jusqu'au jour-même 8h00.

Pour toute modification, absence (devant être signalée par écrit : soit par mail à accueil@flaviac.fr soit par courrier) ou présence (non prévue), l'avoir ou le dû sera régularisé à la réservation suivante.

Jours	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Horaires	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20
	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00

- **Le matin**, les parents sont tenus d'accompagner et de confier leur(s) enfant(s) à l'agent responsable.
- **A 16h00**, les enfants restant en garderie seront accueillis dans la cour de l'école élémentaire où l'agent responsable les prend en charge jusqu'à la venue des parents.

Le tarif reste inchangé :

Garderie périscolaire	1,00 € la séance
-----------------------	------------------

Pour les enfants ne fréquentant pas la garderie, les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début de la classe, soit à 8h20 et à 13h20.

Les parents doivent obligatoirement fournir les noms et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) en complétant le « Bulletin d'inscription » ci-joint.

Rappels divers

- Les enfants doivent être impérativement à jour de leurs vaccins.
- Toutes questions ou informations relatives aux activités périscolaires (cantine et garderie) doivent être adressées à la Mairie.
- L'accès aux écoles est sécurisé par un portail équipé d'un vidéophone. Il est de la responsabilité de chacun de veiller à bien refermer le portail après son passage.
- Toute intolérance ou allergie devra faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et déclaré dans la feuille d'inscription.
- Il est attendu de chaque enfant inscrit au service périscolaire de respecter les adultes et les autres enfants, en faisant preuve de politesse et en écoutant attentivement les consignes. **En cas d'indiscipline**, les parents seront informés une première fois oralement de l'attitude de l'enfant ; le deuxième avertissement se fera par écrit et l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement de la cantine scolaire.
- Voici les contacts utiles pour toute assistance ou information :
 - La mairie : 04.75.65.71.57 / mairie@flaviac.fr
 - La garderie : 04.75.65.78.07

Nom et prénom de l'enfant :
Date de naissance :/...../.....

Sexe : Féminin Masculin
Classe :

Nom et Prénom Parent/Tuteur1 :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone professionnel :

Lien de parenté avec l'enfant : Père Mère Autre :

Adresse e-mail (obligatoire pour le portail famille) :@.....

N° d'allocataire CAF :

En l'absence du numéro d'allocataire, le prix de la tranche la plus haute sera appliqué

Parent/Tuteur 2 :

Adresse (Si différente) :

Téléphone

Téléphone professionnel :

Lien de parenté avec l'enfant : Père Mère Autre :

Adresse e-mail (obligatoire pour le portail famille) :@.....

Votre enfant dispose-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ? OUI NON

Fournir le Protocole d'Accueil Individualisé avec les médicaments si prescription à déposer en Mairie.

En l'absence du dossier complet, l'enfant ne sera pas admis au périscolaire.

Votre enfant suit-il un régime alimentaire spécifique ? SANS PORC SANS VIANDE

Droit à l'image ? OUI NON

Autorisation de Sortie : Je soussigné(e) (Nom et Prénom)....., Mère/Père, de (Nom et prénom de l'enfant)..... à quitter seul(e) le périscolaire : OUI NON

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant :

Nom	Prénom	Coordonnées téléphoniques	Lien avec l'enfant

Signatures acceptant le règlement, précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

En cas de séparation, divorce joindre un second bulletin d'inscription pour la création d'un second compte et indiquer le mode de garde en place (garde alternée, semaines paires ou impaires...) afin de paramétrer le planning du logiciel périscolaire en conséquence.